



Objet : Appel à candidatures pour la désignation des membres nommés du Conseil d'Administration du CCAS de Verfeil

À l'attention des associations participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune de Verfeil

Madame, Monsieur,

À la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Verfeil doit être renouvelé pour la durée du mandat municipal. Le CCAS est un établissement public administratif chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées.

Conformément aux articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Conseil d'Administration du CCAS est composé, à parité, de membres élus par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

Parmi ces membres nommés, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations familiales, désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Les associations concernées sont invitées à proposer des candidatures pour représenter leur structure au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

• **Conditions de recevabilité des candidatures**

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

1. Dûment mandatées par une association ayant son siège dans le département de Haute-Garonne ;
2. Participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune de Verfeil ;
3. Ne disposant d'aucune relation de prestation avec le CCAS (fourniture de biens ou de services) ;
4. Ne siégeant pas au Conseil Municipal (le cumul n'étant pas autorisé).

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune comportant au moins trois personnes (sauf impossibilité dûment justifiée).

- **Modalités de dépôt des candidatures**

Les listes de personnes proposées par les associations devront être adressées au plus tard le **lundi 13 avril 2026** :

- Soit par pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : *Monsieur le Maire – Mairie de Verfeil – 3, rue Vauraise – 31590 VERFEIL* ;
- Soit déposées contre remise d'un accusé de réception au secrétariat de la Mairie ou du CCAS, aux horaires d'ouverture.

Tout dossier parvenu après cette date ne pourra être pris en compte.

- **Pièces à joindre au dossier de candidature**

Pour chaque personne proposée, merci de fournir :

1. Une lettre de mandat signée par le président de l'association, attestant que la personne est autorisée à représenter l'association au sein du CCAS ;
2. Un curriculum vitae succinct ;
3. Une déclaration sur l'honneur attestant :
 - Que la personne ne dispose d'aucun mandat de conseiller municipal ;
 - Qu'elle n'entretient aucune relation de prestation avec le CCAS (fourniture de biens ou de services) ;
 - Qu'elle participe à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

- **Durée du mandat**

Les mandats des administrateurs nommés courront jusqu'aux prochaines élections municipales. Les membres nommés seront désignés par arrêté du Maire après examen des candidatures.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

- Le secrétariat du CCAS : 05-62-22-02-45 ou ccas@mairie-verfeil31.fr
- Ou consulter l'avis complet sur le site de la commune

Je vous remercie par avance de votre engagement au service de l'action sociale de notre commune et reste à votre disposition pour tout renseignement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Daniel VITORINO Maire de Verfeil, Président du CCAS
Le Maire de Verfeil,

